

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2016**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 5 juillet 2016 à 19h30 sous la présidence de Sébastien KARCHER, Maire, dans le lieu habituel de ses séances,

Présents : Sébastien KARCHER, Geneviève GIGOT, Alain PUTHOIS, Jeannine LEGENDRE, Olivier ROGER
Françoise ROCHELET, Christine CADITH-BOUREL (arrivée à 19h45), Jackie DERVOUOT, Marie
CHABANIS, Daniel VERHOYE, Jacqueline BLANCHON

Absents représentés : Philippe GIGOT (pouvoir à Alain PUTHOIS)
Thierry FERRAND (pouvoir à Geneviève GIGOT)

Absent excusé : Jennifer LISBOA

Absent : Michel RENAULT

Mme Jacqueline BLANCHON est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 25 mai 2016 est approuvé l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Subventions aux associations
- Travaux – Demandes de subvention
- Implantation d'une borne de recharge des véhicules électriques – Convention financière avec le SDEY
- Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales
- Redevance d'occupation du domaine public
- Proposition de jumelage avec Villanueva del Arzobispo en Espagne
- Syndicat d'adduction d'eau potable de Sens Nord Est : Fusion avec le syndicat de la source des Salles
- Informations
- Questions diverses

I – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

(délibération n°2016-35 / 7.5 Subventions)

Le conseil municipal étudie les nouvelles demandes de subventions reçues depuis la dernière séance du conseil municipal du 25 mai 2016 :

Photo club de Villeneuve l'Archevêque

Le maire donne lecture d'un courrier du président du photo club qui a vu sa subvention diminuée lors de la dernière séance du conseil municipal, il demande une subvention supplémentaire de 200€ pour l'organisation des séances de cinéma. Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 200€ au photo club pour l'année 2016.

Syndicat d'initiative de la Vallée de la Vanne

Le maire présente la demande de subvention d'un montant de 1 000 € pour l'année 2016, il rappelle que la commune a versé la somme de 500 € en 2014 et 2015. Il précise que le SIVV effectue des photocopies pour les associations mais le coût de location et d'entretien du copieur est plus élevé que les participations des associations, les membres du bureau s'interrogent donc sur la poursuite de ce service.

O. ROGER demande si l'augmentation de la demande de subvention est justifiée dans le dossier. Le maire rappelle que le syndicat est hébergé par la communauté de communes de la Vanne et du pays d'Othe qui prend en charge beaucoup de dépenses ; il signale que le budget présenté est en déséquilibre, et présente une réserve de 11 700 € sur les comptes épargne.

O. ROGER rappelle que le syndicat organise cette année la fête de la Saint-André qui n'a pas eu lieu l'an passé, ce qui peut expliquer l'augmentation de la demande de subvention. Le maire répond que la Saint-André était organisée avec la même subvention auparavant.

D. VERHOYE signale que le SIVV demande, désormais, une participation aux personnes qui déposent une petite annonce.

Le maire précise que le service des photocopies risque de revenir à la mairie et donc d'augmenter les frais de fonctionnement de la commune, O. ROGER demande que le maire rencontre le président pour évoquer ce problème.

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention : C. CADITH-BOUREL, 1 voix contre : O. ROGER), décide d'attribuer une subvention de 500€ pour l'année 2016 au syndicat d'initiative de la Vallée de la Vanne.

Office Municipal des Sports :

Le maire informe le conseil que l'OMS a demandé une subvention de 13 350 € pour l'année 2016, il précise que la commune versait 5 000 € par an depuis 2013 et que l'association détient environ 30 211.40€ sur des comptes épargne.

Il rappelle que la commission des finances a demandé à l'association de fournir des justificatifs sur son fonctionnement.

Lors de l'assemblée générale, il a été précisé que l'OMS verse des aides à l'encadrement des différentes associations sportives, ces sommes serviraient à dédommager les bénévoles de leurs déplacements entre leur domicile et l'infrastructure sportive pour effectuer les encadrements des entraînements.

Le maire demande si la commune ne devrait pas reprendre la main sur le versement des subventions aux associations et ainsi avoir un regard sur leurs dépenses, en effet, les associations qui reçoivent les plus grosses subventions de la part de la commune, reçoivent également les plus grosses participations de la part de l'OMS.

Le maire répond à J. BLANCHON que l'OMS gère l'école multisport, qui n'a actuellement plus de personnel, les tickets sports pour les associations qui proposent des activités découvertes aux enfants.

Le maire rappelle que la commune prend en charge l'entretien des infrastructures sportives en plus du versement des subventions.

O. ROGER précise que le budget prévisionnel prévoit une subvention municipale de 5 000 € et a ajouté le déficit de l'exercice sur la demande de subvention.

A la demande du maire, D. VERHOYE propose de diminuer la subvention habituelle à 3 000 € - 4 000 € car les sommes détenues sur les livrets d'épargne sont confortables pour éviter ainsi que l'argent de la commune serve de trésorerie, il précise qu'il est favorable à la reprise de certaines activités de l'OMS par la commune.

O. ROGER précise qu'il est confortable pour une association d'avoir une année d'avance sur la trésorerie.

Le Conseil municipal, à la majorité (2 voix contre : J. DERVOUT, J. BLANCHON, et 2 abstentions : O. ROGER, M. CHABANIS) décide d'attribuer une subvention de 3 500 € à l'Office municipal des Sports pour l'année 2016.

J. DERVOUT et J. BLANCHON auraient souhaité que cette subvention soit plus élevée.

Club de tennis :

Le maire informe le conseil que le club de tennis ne demande pas de subvention cette année, mais souhaite la rénovation des terrains extérieurs.

Le maire évoquera cette possibilité avec le président de la communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe qui a la charge des aires de jeux et qui prévoit la création d'un city stade à Cerisiers et éventuellement les travaux de rénovation de la piscine de Courgenay.

O. ROGER s'étonne qu'il ne demande pas de subvention car une demande a été faite auprès de l'OMS au titre de l'aide à l'encadrement.

M. CHABANIS précise que le club ne dépense pas beaucoup

ASVA Football :

Le maire présente la demande subvention transmise par le club de foot pour un montant de 6 000 €.

L'association prend en charge les frais de déplacement des bénévoles, c'est-à-dire le remboursement des frais pour les activités du mercredi par exemple entre le domicile et le stade.

L'association souhaiterait que l'OMS prenne en charge la gestion du minibus (assurance, entretien....) dans ce cas l'OMS gèrerait également l'utilisation, O. ROGER précise que le comité directeur devrait étudier le dossier, mais l'OMS ne prendra pas en charge les frais de carburant.

Le maire avait rencontré l'ancien président du club de foot qui devait se charger d'un projet de construction d'un vestiaire et de gradins pour remplacer les vestiaires actuels qui n'ont pas été entretenus depuis de nombreuses années et qui sont devenus vétustes. Aucune proposition n'a été présentée en mairie. Il est possible d'obtenir des subventions pour ce type de projets, notamment de la part de la fédération française de football.

Pour O. ROGER, des travaux de rénovation seraient inutiles car le bâtiment est très vétuste, J. DERVOUOT confirme qu'il n'y a pas d'autre solution que de le raser.

Les élus se demandent si le club de foot ne devrait pas faire comme le tennis et ne pas demander une subvention conséquente pour que cette somme soit utilisée par la commune pour rénover les vestiaires. Le maire précise que le club se plaint systématiquement de l'entretien des terrains par les services municipaux, et que toutes les demandes effectuées par le club sont systématiquement virulentes et négatives.

Le conseil municipal, à la majorité (4 abstentions : S. KARCHER, G.GIGOT, J. LEGENDRE, D. VERHOYE), décide d'attribuer une subvention de 6 000 € au club ASVA Football pour l'année 2016.

Fondation Brigitte Bardot

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 150 € à la fondation Brigitte Bardot pour l'année 2016. Cette fondation prend notamment en charge la stérilisation des animaux errants.

Le maire présente les courriers de remerciements adressés par les associations qui se sont vu attribuer une subvention lors de la dernière séance du conseil.

Le maire signale que d'autres demandes de subventions sont toujours en suspens car les associations n'ont pas présenté des dossiers complets.

II – TRAVAUX – DEMANDES DE SUBVENTIONS**A- Rénovation des toilettes des filles de l'école élémentaire**

(délibération n°2016-36 / 7.5 Subventions)

Le maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de rénover les toilettes des filles de l'école élémentaire, ainsi que l'isolation de la toiture, le montant des travaux est estimé à 30 233.66€HT, dont 100€HT pour le diagnostic de performance énergétique.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de faire procéder aux travaux de rénovation des toilettes des filles de l'école élémentaire,
- charge le maire de solliciter les subventions auprès des organismes suivants :
 - préfecture de l'Yonne au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
 - Conseil Départemental de l'Yonne au titre des Villages de l'Yonne,
 - tout autre organisme susceptible de verser une participation.
- adopte le plan de financement suivant :
 - DETR (40%) : 12 093.00 €
 - Conseil Départemental (30%) : 9 070.00 €
 - Autofinancement : 9 070.66 €

B Route de Bagneaux

(délibération n°2016-37 / 7.5 Subventions)

Lors de la séance du 6 avril 2016, le maire avait exposé au conseil municipal que le quartier de la route de Bagneaux est en pleine expansion avec la construction récente de plusieurs maisons d'habitation abritant des familles avec des enfants et de cabinets paramédicaux, il est donc nécessaire d'aménager la voirie en créant des trottoirs et un mode de déplacement doux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge le maire de solliciter les subventions relatives aux travaux d'aménagement de la route de Bagneaux, auprès des organismes suivants :

- Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
- tout autre organisme susceptible de verser une participation.

III – IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES – CONVENTION FINANCIÈRE

(délibération n°2016-38 / 7.10 Divers)

Le maire informe le conseil des travaux nécessaires à l'implantation d'une borne électrique sur la place de la Liberté.

Il rappelle que la compétence a été transférée au Syndicat Départemental des Énergies de l'Yonne par délibération en date du 10 février 2016. Le SDEY est désormais compétent pour réaliser lesdits travaux.

Vu les travaux nécessaires pour implanter une borne électrique, dont le coût prévisionnel s'élève à 10 800 €HT,

Vu la délibération du Comité du Syndicat Départemental des Énergies de l'Yonne en date du 9 décembre 2015 portant règlement financier,

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les travaux proposés par le SDEY et leur financement selon le tableau ci-dessous :

Borne accélérée	Total HT	Part commune (20%)	Part SDEY (30%)	Part ADEME (50%)
Fourniture et pose	10 800.00 €	2 160.00 €	3 240.00 €	5 400.00 €

IV – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

(délibération n°2016-39 / 7.10 Divers)

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer avec la Caisse d'allocations familiales de l'Yonne les conventions d'objectifs et de financement pour l'accueil de loisirs sans hébergement pour les activités périscolaires, extrascolaires et le versement de l'aide spécifique pour les nouveaux rythmes éducatifs.

V - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

(délibération n°2016-40 / 7.10 Divers)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2121-29,

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment l'article 47,

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la déclaration des installations de France Télécom – Orange sur le territoire de la commune pour un patrimoine total de :
 - o 24.043 km d'artère aérienne,
 - o 20.935 km d'artère en sous-sol,
 - o 5.45m² d'emprise au sol
- fixe les tarifs pour l'année 2016 comme suit :
 - o 51.74€/km pour les artères aériennes
 - o 38.80€/km pour les artères en sous-sol
 - o 25.87€/m² pour l'emprise au sol
- décide que ces tarifs seront revalorisés annuellement en fonction des coefficients d'actualisation des tarifs.

VI – PROPOSITION DE JUMELAGE AVEC VILLANUEVA DEL ARZOBISPO EN ESPAGNE

(délibération n°2016-41 / 8.9 Culture)

Le maire rappelle au conseil que l'ancienne municipalité avait pris contact avec la commune de Villanueva del Arzobispo, ville qui porte le même nom que Villeneuve l'Archevêque en Espagne.

À cette époque, le conseil municipal espagnol n'était pas favorable la mise en place d'un jumelage entre les deux communes. Le nouveau conseil municipal espagnol a adressé en juin dernier une proposition de création d'un jumelage.

Le maire précise que cette commune n'a finalement que peu de points communs avec Villeneuve l'Archevêque, si ce n'est le nom.

Après un tour de table, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de jumelage avec la commune de Villanueva del Arzobispo.

VII – SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE SENS NORD EST – FUSION AVEC LE SYNDICAT DE LA SOURCE DES SALLES

(délibération n°2016-42 / 5.7 Intercommunalité)

Lors de sa séance du 15 décembre 2015, le conseil municipal avait demandé que le syndicat des Eaux de Sens Nord Est ne soit pas modifié par l'intégration de la communauté d'agglomération de Sens, comme le proposait le Préfet, au motif que cette intégration impliquerait une hausse de 50% du prix de l'eau. La commune de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes étant la seule commune de la Communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe à ne pas faire partie de ce syndicat, le conseil municipal, avait accepté son adhésion, dans la perspective de la reprise obligatoire de cette compétence par les communautés de communes en 2020.

Par courrier reçu en mairie le 1^{er} juin 2016, le préfet a notifié l'arrêté du 11 mai 2016 portant projet de périmètre d'un nouveau syndicat issu de la fusion du syndicat mixte des Eaux des Sources des Salles et du syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Sens Nord Est.

Ce projet de fusion doit recueillir l'accord de la moitié au moins des conseils municipaux des communes concernées représentant au moins la moitié de la population totale intéressée avec la nécessité de recueillir l'avis favorable de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale. À l'issue de cette consultation, si les conditions de majorité sont réunies, le préfet prendra un arrêté portant fusion des structures syndicales existantes. Dans le cas où à l'issue de la consultation les conditions de majorité ne sont pas réunies, le préfet pourra engager la procédure exceptionnelle dite de « passer-outre », dans ce cas, la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) devra être consultée et disposera d'un délai d'un mois à compter de sa saisine pour rendre son avis et éventuellement modifier le projet par amendement adoptés à la majorité des deux tiers de ses membres à condition qu'ils soient conformes aux obligations, objectifs et orientations prévus à l'article L5210-1-1 du Code général des collectivités territoriales. Ainsi, avant le 31 décembre 2016, un arrêté préfectoral définitif sera pris avec une date de prise d'effet au 1^{er} janvier 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à la fusion des syndicats des eaux de Sens Nord Est et de la Source des Salles.

X – INFORMATIONS

Le maire informe le conseil que la commune n'a pas connu d'inondation majeure, seulement des caves ont été inondées mais il n'a pas recensé de dégradations sur les habitations. Cette humidité favorise la prolifération des moustiques.

Le maire a participé à une réunion avec l'association des maires ruraux de l'Yonne au sujet du compteur Linky. Il en ressort que celui-ci n'émet pas d'ondes wifi, car il communique par courant porteur bas débit, ce courant est déjà utilisé par EDF pour les utilisations des appareils en heures creuses. Le compteur Linky émet des ondes électromagnétiques comme tous les appareils électriques, il émet, notamment, 1000 fois moins d'ondes qu'un fer à repasser. Il communique une minute par jour pour faire remonter les données.

D. VERHOYE rappelle que des associations ont été créées contre le déploiement de ces compteurs et que des communes ont pris des délibérations pour refuser l'installation des compteurs sur leur territoire. M. CHABANIS précise que des pays qui avaient installé ces compteurs les ont retirés.

Les compteurs Linky seront installés dans notre secteur à partir de 2020, le syndicat des énergies de l'Yonne, auquel la commune a délégué sa compétence en la matière, est seul à pouvoir prendre la décision de refuser son installation

Le maire fait part d'un courrier de remerciement de la part de la commune de Chichery suite à la décision du conseil municipal de soutenir cette commune dans son projet de retrait du syndicat de la fourrière du sénonais.

Manifestations :

La fête de la musique s'est tenue à la salle Paul Bert, un concours de karaoké a connu un franc succès, cette animation est moins onéreuse que l'animation pour un groupe de musique.

12 juillet 2016 : Yonne Tour Sport

14 juillet 2016 : le maire demande aux conseillers de participer à l'animation de ces festivités.

23 et 24 juillet : Gala d'accordéon organisé par la Charcuterie de la Place.

7 août 2016 : Foire de la Saint Amour

Le maire informe le conseil qu'il a demandé des devis pour la mise en sécurité de la maison située 39 rue Gambetta, dont l'expert a déclaré en état de péril imminent, les propriétaires ne s'étant pas manifestés.

Le propriétaire de l'Hôtel Saint Vincent a retiré les échafaudages, mais les travaux ne sont pas terminés.

Le centre de loisirs est ouvert du 6 juillet au 5 août 2016 et fonctionne avec 2 animatrices, il est complet pour les 4 semaines, Mme GIGOT félicite les animatrices pour le programme d'activités proposé.

A. PUTHOIS a assisté à l'assemblée générale du syndicat de la vanne le 16 juin dernier relative aux nouveaux statuts du syndicat.

Le maire informe le conseil qu'il a contacté Orange suite aux nombreux problèmes rencontrés par les habitants de la commune pour se connecter au réseau de téléphonie mobile

J. BLANCHON signale que la promenade du sud présente de nombreuses ornières et est difficilement praticable ; la remise en état de ce chemin sera réalisée dès que possible.

C. Cadith-BOUREL signale que le revêtement de la promenade Lamartine est glissant quand il pleut.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Sommaire des délibérations

n° de la délib	Date de la séance	Objet	Classement	Page
2016-35	05/07/2016	Subventions aux associations	7.5 Subventions	DEL2016-24
2016-36	05/07/2016	Rénovation des toilettes des filles de l'école élémentaire – Demande de subvention	7.5 Subventions	DEL2016-27
2016-37	05/07/2016	Route de Bagneaux – Demande de subvention	7.5 Subventions	DEL2016-27
2016-38	05/07/2016	Implantation d'une borne de recharge des véhicules électriques – Convention financière	7.10 Divers	DEL2016-27
2016-39	05/07/2016	Convention d'objectifs et de financement avec la caisse d'allocations familiales	7.10 Divers	DEL2016-28
2016-40	05/07/2016	Redevance d'occupation du domaine public	7.10 Divers	DEL2016-28
2016-41	05/07/2016	Proposition de jumelage avec Villanueva del Arzobispo en Espagne	8.9 Culture	DEL2016-28
2016-42	05/07/2016	Syndicat d'adduction d'eau potable de Sens Nord Est – Fusion avec le syndicat de la Source des Salles	5.7 Intercommunalité	DEL2016-28

Tableau des signatures

Sébastien KARCHER	Geneviève GIGOT
Alain PUTHOIS	Olivier ROGER
Jeannine LEGENDRE	Françoise ROCHELET
Philippe GIGOT <i>Pouvoir à Alain PUTHOIS</i>	Christine CADITH-BOUREL
Jackie DERVOU	Jennifer LISBOA <i>Absent excusé</i>
Thierry FERRAND <i>Pouvoir à Geneviève GIGOT</i>	Marie CHABANIS
Daniel VERHOYE	Michel RENAULT <i>Absent</i>
Jacqueline BLANCHON	